

**AMENAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE
SALAN/LOMBARDO**

COMMUNE DE MARIGNANE

C O N V E N T I O N

DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE

ET

DE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX

Entre

La commune de MARIGNANE ci après dénommée « **la Ville** »,

représentée par **Eric LE DISSES, Maire de MARIGNANE**, en vertu d'une délibération du conseil Municipal en date du **XXXX**.

Et

La COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE,
ci après dénommée « **M.P.M** »,

représentée par **Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**, en vertu d'une délibération du Bureau Communautaire en date du 13 décembre 2013.

■ IL EST EXPOSE CE QUI SUI

La Ville de Marignane et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ont engagé un projet visant à aménager un carrefour giratoire sur le carrefour formé par les avenues Raoul Salan (RD48) et Etienne Lombardo.

Rappel des principes d'intervention de MPM :

Afin d'assurer la prise en compte des objectifs de M.P.M et de la Commune de Marignane, visant à réduire les vitesses des véhicules à l'approche du carrefour, à améliorer la lisibilité des échanges entre les différentes voies et à améliorer la gestion de l'espace par la création d'espaces verts pour traiter l'entrée Sud de la Ville, M.P.M et la Commune de Marignane ont adopté des règles de cofinancement des travaux.

• Coût global de l'opération

Le montant global de l'opération s'évalue, sur la base de l'étude technique phase **DCE**, à **886 336,94** euros TTC répartis comme suit :

- Part M.P.M	689 454,29 euros TTC
- Part Communale	196 882,65 euros TTC

Cette évaluation est établie sur la base du projet technique en valeur octobre 2013 et avant lancement des appels d'offres pour les marchés publics.

Sont compris dans ces estimations les coûts afférents aux travaux de l'opération.

• Justification d'une maîtrise d'ouvrage unique

Afin que la dévolution et la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour giratoire Salan/Lombardo, qui intéressent à la fois la Ville et M.P.M, se passent dans les meilleures conditions possibles en termes de coût et de coordination des prestations, il apparaît que la solution la plus adaptée consiste à ce que la maîtrise d'ouvrage de cette opération soit assurée par une seule collectivité.

Pour l'opération, objet de la présente convention, cette maîtrise d'ouvrage unique sera assurée par M.P.M.

La prise en charge par la Ville sera mobilisée par voie de remboursement, dans les conditions précisées à l'article 5 de la présente convention.

■ ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention, prise dans le cadre de l'aménagement du carrefour giratoire Salan/Lombardo sur la commune de Marignane, a pour objet de confier à M.P.M. la maîtrise d'ouvrage des travaux de compétence communale, dans les conditions définies à l'article 3.

Elle a également pour objet de définir les conditions administratives du remboursement de la Ville pour les prestations relevant de sa compétence.

Elle a enfin pour objet de définir les conditions de reprise en gestion des parties d'ouvrages par la Ville qui devra en assurer l'entretien et l'exploitation à l'issue des travaux.

■ ARTICLE 2 - DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les travaux consistent à transformer en giratoire le carrefour formé par les avenues Raoul Salan (RD48) et Etienne Lombardo.

L'opération comprend la réalisation des travaux suivants :

- Les travaux préparatoires,
- Les terrassements pour la création de la chaussée, du giratoire, des îlots, des trottoirs, des bandes cyclables, des bordures et caniveaux,
- La réalisation de palissades en béton pour les jardinières,
- La réalisation du réseau d'assainissement pluvial,
- La réalisation de l'éclairage public,
- La réalisation du génie civil pour la vidéo surveillance,
- La mise en œuvre d'espaces verts,
- La réalisation du réseau d'arrosage,
- Le déplacement de la chambre RMBT (prestation non incluse dans le marché de travaux),
- La mise en place du mobilier urbain,
- La mise en place de la signalisation verticale et horizontale.

■ ARTICLE 3 - MAITRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération sera assurée par M.P.M. y compris la coordination relative au déplacement de réseaux gérés par les concessionnaires (RTE, ErDF, France Télécom, etc.).

■ ARTICLE 4 - MAITRISE D'OEUVRE

La maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de l'aménagement du carrefour giratoire Salan/Lombardo à Marignane, est assurée par un prestataire extérieur, le bureau d'études IRIS CONSEIL.

■ ARTICLE 5 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE DE MARIGNANE

Le calcul du remboursement des travaux par la Ville à M.P.M, au titre des travaux préfinancés par celle-ci, s'établit comme suit :

5.1 Caractère

Ce remboursement a un caractère prévisionnel. Son montant définitif sera établi en fonction du coût réel des prestations exécutées et facturées.

5.2 Nature des travaux concernés :

Les travaux faisant l'objet d'un remboursement de la Ville sont les suivants :

Pour la Commune de Marignane :

- La dépose des mâts d'éclairage existants lors des travaux préparatoires,
- La réalisation du réseau d'assainissement pluvial principal et des regards,
- La réalisation de l'éclairage public,
- La réalisation du génie civil pour le réseau de vidéosurveillance,
- La réalisation des espaces verts (hors arbres d'alignement),
- La réalisation du réseau d'arrosage.

Travaux restant de la compétence de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole :

- Travaux préparatoires,
- Terrassements pour la création de la chaussée, du giratoire, des îlots, des trottoirs, des bandes cyclables, des bordures et caniveaux,
- Réalisation du réseau d'assainissement pluvial secondaire (canalisation, avaloirs, caniveaux et branchements),
- La réalisation de palissades en béton pour les jardinières,
- Le déplacement de la chambre RMBT,
- Mise en œuvre des arbres d'alignement,
- Mise en place du mobilier urbain,
- Mise en place de la signalisation verticale et horizontale.

5.3 Décompte prévisionnel

Désignation des prestations	Part Commune (Euros TTC)	Part CUMPM (Euros TTC)	Coût total estimé (Euros TTC)
Aménagement du carrefour giratoire Salan/Lombardo	196 882,65 €	689 454,29 €	886 336,94 €

Les sommes sont en valeur octobre 2013, établies sur la base de l'étude technique niveau DCE.

La participation financière prévisionnelle à verser à M.P.M. par la Commune de Marignane s'élève donc à **196 882,65** euros TTC.

5.4 Décomptes ajustés

Le maître d'œuvre fournira les ajustements des estimations au fur et à mesure de leur établissement.

Le décompte final des remboursements sera établi au vu du Décompte Général Définitif des marchés de travaux et intégrera les actualisations de prix.

■ ARTICLE 6 - RECEPTION DES TRAVAUX

M.P.M. maître d'ouvrage, procédera à la réception des travaux, en informant la Commune qui pourra se faire représenter à la réunion.

■ ARTICLE 7 - REMISE DES OUVRAGES

Après la réception des travaux, il sera procédé à l'établissement d'un procès-verbal contradictoire de remise à la Commune de Marignane des ouvrages qui la concernent.

Celle-ci en assurera alors la gestion et l'exploitation.

Il s'agit des aménagements suivants :

- Le réseau d'éclairage public,
- Le réseau d'assainissement pluvial,
- Le réseau de vidéosurveillance,
- La chambre RMBT,
- Les espaces verts,
- Le réseau d'arrosage.

■ ARTICLE 8 - REGLEMENT DU REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE DE MARIGNANE

8.1 Echancier des versements de la Commune

La Commune est redevable envers MPM des sommes TTC réellement acquittées par MPM pour les travaux lui revenant.

Les versements seront effectués par la Commune sur appel de fonds de MPM, aux étapes suivantes :

- 20 % de sa participation à l'opération à la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ;
- 35 % de sa participation à l'opération à mi-exécution des travaux ;
- 35 % de sa participation à l'opération à la réception des travaux ;
- Le solde à l'arrêt des comptes et du montant financier de l'opération, calculé sur la base du coût réel TTC de l'opération. Le décompte final des participations financières sera établi au vu du Décompte Général Définitif des marchés de travaux et intégrera les actualisations de prix.

8.2 FCTVA

La Commune fera son affaire de la perception du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement réalisées pour son compte.

Les sommes seront versées au crédit du compte :

RECETTE DES FINANCES MARSEILLE MUNICIPALE
30001 – 00512 – 0000H050018 - 49

■ ARTICLE 9 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention viendra à expiration lorsque l'ensemble des dispositions financières ci-dessus prévues auront été remplies.

■ ARTICLE 10 - RESILIATION

En cas de non respect par l'une des parties des termes de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit.

■ ARTICLE 11 – ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature par les parties.

■ ARTICLE 12 - LITIGE

Tout litige devant résulter de l'exécution des termes de la présente convention sera examiné par la juridiction compétente sur saisine par la partie la plus diligente.

■ ARTICLE 13 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente, et notamment la réception de tous actes extrajudiciaires, les parties font élection de domicile :

- la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
10 place de la Joliette
Les Docks, Atrium 10.7
BP 48014
13567 MARSEILLE 2
- la Commune de MARIGNANE
Hôtel de Ville
Cours Mirabeau
13700 MARIGNANE

- **Pour la Commune de MARIGNANE**

Le Maire

Eric LE DISSES

Pour la Communauté Urbaine Marseille

Provence Métropole

Le Président

Eugène CASELLI

ANNEXE

ESTIMATION DES TRAVAUX

DESIGNATION DES PRIX	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HORS T.V.A	MONTANT MPM HORS TVA	MONTANT VILLE HORS TVA
Aménagement du Giratoire			S = 4 800		
PRIX GENERAUX					
Amenée et repliement des installations chantier	Ens	1	21 000,00 €	21 000,00 €	- €
Signalisation de chantier	Ens	1	4 000,00 €	4 000,00 €	- €
Elaboration des plans de phasage de circulation durant les travaux	Ens	1	2 000,00 €	2 000,00 €	- €
Essais et controles	Ens	1	3 500,00 €	3 500,00 €	- €
Constat d'huissier	Ens	1	2 500,00 €	2 500,00 €	- €
Sondages pour repérage des réseaux existants et protections éventuelles	Ens	1	4 500,00 €	4 500,00 €	- €
PAQ	Ens	1	4 000,00 €	4 000,00 €	- €
Plans d'exécution	Ens	1	4 000,00 €	4 000,00 €	- €
Piquetage et Implantation	Ens	1	4 000,00 €	4 000,00 €	- €
Plans de recolement	Ens	1	3 000,00 €	3 000,00 €	- €
Panneau d'information	Ens	1	2 500,00 €	2 500,00 €	- €
Sous total				55 000,00 €	- €
TRAVAUX PREPARATOIRES					
Abattage et dessouchage d'arbres	u	5	600,00 €	3 000,00 €	- €
Protection des arbres conservés	u	1	150,00 €	150,00 €	- €
Dépose de mât d'éclairage	u	6	300,00 €	- €	1 800,00 €
Démolition de revêtement de toute nature	m2	1920	6,00 €	11 520,00 €	- €
Rabotage de la voirie	m2	2210	5,00 €	11 050,00 €	- €
Sciage de chaussée	ml	180	8,00 €	1 440,00 €	- €
Dépose de signalisation verticale	u	22	200,00 €	4 400,00 €	- €
Mise à niveaux d'ouvrage réseaux					
Bouche à clé	u	6	200,00 €	1 200,00 €	- €
Chambre télécommunication	u	15	300,00 €	4 500,00 €	- €
Ouvrage d'assainissement	u	7	300,00 €	2 100,00 €	- €
Démolition d'ouvrage d'assainissement	u	4	350,00 €	1 400,00 €	- €
Démolition de bordures et caniveaux	ml	460	10,00 €	4 600,00 €	- €
Démolition de maçonneries (jardinière)	ml	260	13,00 €	3 380,00 €	- €
Dépose d'enrochement	Ens	1	500,00 €	500,00 €	- €
Dépose de container poubelle	Ens	1	500,00 €	500,00 €	- €
Sous total				49 740,00 €	1 800,00 €
TERRASSEMENTS					
Déblais évacués de toute nature	m3	1890	25,00 €	47 250,00 €	- €
Remblais d'apport	m3	300	20,00 €	6 000,00 €	- €
Sous total				53 250,00 €	- €
CHAUSSÉES ET AMÉNAGEMENTS DE SURFACE					
Borduration					
Fourniture et pose de bordure T2	ml	470	35,00 €	16 450,00 €	- €
Fourniture et pose de bordure P1	ml	510	30,00 €	15 300,00 €	- €
Fourniture et pose de caniveau CS2	ml	570	35,00 €	19 950,00 €	- €
Fourniture et pose de bordure I2	ml	130	35,00 €	4 550,00 €	- €
Structure					
Géotextile	m2	4 330	1,50 €	6 495,00 €	- €
GNT 0/31,5 sous chaussée	m3	1 200	40,00 €	48 000,00 €	- €
GNT 0/31,5 sous accotement	m3	360	45,00 €	16 200,00 €	- €
GNT 20/40	m3	20	35,00 €	700,00 €	- €
Gravier 14/20	m3	6	60,00 €	360,00 €	- €
Couche d'imprégnation	m2	3 020	1,50 €	4 530,00 €	- €
GB3	m3	510	180,00 €	91 800,00 €	- €
Couche d'accrochage	m2	4 690	1,50 €	7 035,00 €	- €
BBME noir	m3	200	240,00 €	48 000,00 €	- €
Plus-value pour travaux de nuit	m3	200	15,00 €	3 000,00 €	- €
BBSG 0/10 noir	m3	13	230,00 €	2 990,00 €	- €
BBSG 0/6 coloré	m3	17	350,00 €	5 950,00 €	- €
Béton balayé C16/20	m3	140	300,00 €	42 000,00 €	- €
Remplissage béton des ilots du giratoire	m2	40	60,00 €	2 400,00 €	- €
Fourniture, mise en œuvre, enlèvement et évacuation d'enrobé à froid	m3	20	250,00 €	5 000,00 €	- €
Potelet pierre 1m x 0,2m x 0,2m	u	3	350,00 €	1 050,00 €	- €
Palissade béton pour jardinières	m	50	50,00 €	2 500,00 €	- €
Ouverture et remblaiement de fosse pour 3 containers PAV enterrés	Ens	1	3 000,00 €	3 000,00 €	- €
Sous total				347 260,00 €	- €
ASSAINISSEMENT					
Eaux Pluviales					
Fourniture et pose canalisation Ø315 (y compris ouverture et remblaiement de tranchées)	m	110	95,00 €	10 450,00 €	- €
Fourniture et pose canalisation Ø400 (y compris ouverture et remblaiement de tranchées)	m	90	105,00 €	- €	9 450,00 €
Fourniture et pose de grille avaloir profil T2	u	14	800,00 €	11 200,00 €	- €
Fourniture et pose de grille de caniveau 75x30	u	2	700,00 €	1 400,00 €	- €
Fourniture et pose de grille carré 60x60 (lié au phasage)	u	1	700,00 €	700,00 €	- €

DESIGNATION DES PRIX	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HORS T.V.A	MONTANT MPM HORS TVA	MONTANT VILLE HORS TVA
Fourniture et pose de regard à bouche d'engouffrement avec bavette béton	u	2	900,00 €	1 800,00 €	- €
Remplacement de couronnement de BE par fonte de regard de visite	u	1	600,00 €	- €	600,00 €
Fourniture et pose de tête de buse	u	1	350,00 €	- €	350,00 €
Fourniture et pose de regard de visite	u	10	800,00 €	- €	8 000,00 €
Fourniture et pose de regard de visite décalé	u	1	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
Sous total				25 550,00 €	20 400,00 €
RESEAUX DIVERS					
Ouverture et remblaiement de tranchées	m	770	30,00 €	- €	23 100,00 €
Fourreaux en attente Ø160 + Ø90	m	70	35,00 €	- €	2 450,00 €
ECLAIRAGE					
Fourreaux Ø63	m	360	10,00 €	- €	3 600,00 €
Cable de terre	m	360	5,00 €	- €	1 800,00 €
Cable 16mm ²	m	360	20,00 €	- €	7 200,00 €
Candélabres (y compris prises d'illuminations festives)					
Ensemble mât + luminaire simple (H=8m)	u	7	3 300,00 €	- €	23 100,00 €
Ensemble mât + ancien luminaire déposé simple (H=8m)	u	1	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
Ensemble mât + luminaire double (H=8m)	u	4	4 300,00 €	- €	17 200,00 €
Massif de fondation	u	12	200,00 €	- €	2 400,00 €
Coffret de coupure	u	9	300,00 €	- €	2 700,00 €
Chambre de tirage (non représentées sur plans)	u	5	400,00 €	- €	2 000,00 €
Armoire de commande	u	1	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
Raccordement sur réseau existant	u	1	400,00 €	- €	400,00 €
VIDEO-SURVEILLANCE					
Fourreaux 3Ø42/45	m	360	15,00 €	- €	5 400,00 €
Fourreaux Ø90	m	10	25,00 €	- €	250,00 €
Chambre L1T	u	11	300,00 €	- €	3 300,00 €
Chambre L2T	u	1	500,00 €	- €	500,00 €
Chambre de tirage (non représentées sur plans)	u	5	400,00 €	- €	2 000,00 €
ELECTRICITE					
Déplacement de chambre RMBT	Ens	1	7 000,00 €	7 000,00 €	- €
Sous total				7 000,00 €	77 850,00 €
SIGNALISATION					
Signalisation horizontale					
Ligne continu 3U	m	251	4,00 €	1 004,00 €	- €
Ligne T'2 - 3U	m	20	4,00 €	80,00 €	- €
Ligne STOP	m	12	20,00 €	240,00 €	- €
Ligne Cedex-le-passage	m	25	15,00 €	375,00 €	- €
Surface de résine (passage piéton, zebra, pictogramme)	m2	87	40,00 €	3 480,00 €	- €
Bande podotactile en béton polymère	m2	32	130,00 €	4 160,00 €	- €
Signalisation verticale de police					
Support acier galvanisé 40x80	u	23	150,00 €	3 450,00 €	- €
<i>Gamme normale - Classe 2</i>					
A3a	u	1	300,00 €	300,00 €	- €
AB2	u	1	300,00 €	300,00 €	- €
AB25	u	4	300,00 €	1 200,00 €	- €
AB3a	u	4	300,00 €	1 200,00 €	- €
AB4	u	1	300,00 €	300,00 €	- €
B21	u	4	300,00 €	1 200,00 €	- €
J5	u	5	300,00 €	1 500,00 €	- €
J11	u	4	300,00 €	1 200,00 €	- €
<i>Gamme petite - Classe 2 (piste cyclable)</i>					
AB4	u	3	300,00 €	900,00 €	- €
Sous total				20 889,00 €	- €
ESPACES VERTS					
Terrassement des fosses d'arbres	m3	43	25,00 €	1 075,00 €	- €
Fourniture et mise en œuvre de terres végétales pour les arbres	m3	43	40,00 €	1 720,00 €	- €
Fourniture et mise en œuvre de terres végétales pour les plantations	m3	432	40,00 €	- €	17 280,00 €
Arbuste Remarquable					
Cordylone indivisa	u	7	37,00 €	- €	259,00 €
Phormium tenax	u	8	32,00 €	- €	256,00 €
Arbuste Bas (B)					
Dorycnium pentaphyllum	u	58	5,50 €	- €	319,00 €
Euryops chrysanthemoides	u	58	5,50 €	- €	319,00 €
Jacobinia suberecta	u	58	5,50 €	- €	319,00 €
Leucophyllum frutescens	u	58	5,50 €	- €	319,00 €
Couvre sol (CS)					
Cistus corbariansis	u	132	5,50 €	- €	726,00 €
Cistus pulverulentus	u	132	5,50 €	- €	726,00 €
Euphorbia myrsinites	u	132	5,50 €	- €	726,00 €

DESIGNATION DES PRIX	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HORS T.V.A	MONTANT MPM HORS TVA	MONTANT VILLE HORS TVA
Euphorbia wulfenii	u	132	5,50 €	- €	726,00 €
Helichrysum argyrophyllum	u	132	5,50 €	- €	726,00 €
Lavandula dutch	u	132	5,50 €	- €	726,00 €
Lavandula grosso	u	132	5,50 €	- €	726,00 €
Massif décoratif (MD)					
Bupleurum fruticosum	u	21	7,00 €	- €	147,00 €
Callistemon "Captain Cook"	u	21	6,50 €	- €	136,50 €
Cordyline indivisa (multitruncs)	u	21	6,00 €	- €	126,00 €
Cotinus coggygria "Royal Purpul"	u	21	6,50 €	- €	136,50 €
Echium fastuosum	u	21	7,00 €	- €	147,00 €
Laurus nobilis	u	21	6,00 €	- €	126,00 €
Myrtus communis	u	21	5,50 €	- €	115,50 €
Phlomis fruticosa	u	21	5,50 €	- €	115,50 €
Haie décorative					
Abelia X grandiflora	u	23	18,00 €	- €	414,00 €
Arbustus unedo	u	23	18,00 €	- €	414,00 €
Atriplex halium	u	23	15,00 €	- €	345,00 €
Choisya ternata "Aztec Pear"	u	23	30,00 €	- €	690,00 €
Elaeagnus angustifolia	u	23	18,00 €	- €	414,00 €
Pittosporum tenuifolium	u	23	18,00 €	- €	414,00 €
Rhamnus alaternus	u	23	18,00 €	- €	414,00 €
Massif Moyen					
Cotinus coggygria "Royal Purpul"	u	86	6,50 €	- €	559,00 €
Echium fastuosum	u	86	7,00 €	- €	602,00 €
Bupleurum fruticosum	u	86	7,00 €	- €	602,00 €
Callistemon "Captain Cook"	u	86	6,50 €	- €	559,00 €
Arbres					
Lagerstroemia indica	u	10	1 190,00 €	11 900,00 €	- €
Tuteur tipode	u	10	70,00 €	700,00 €	- €
Fumure et amendement					
<i>Arbres</i>					
Fumure - 10kg / m2	kg	100	0,80 €	80,00 €	- €
Amendement - 10kg/m2	kg	100	1,50 €	150,00 €	- €
<i>Massifs</i>					
Fumure - 0,03kg / m2	kg	33	1,50 €	- €	49,50 €
Amendement - 0,150kg/m2	kg	162	0,80 €	- €	129,60 €
Voile antiracine	m	72	4,90 €	352,80 €	- €
Paillage	m2	1 080	6,40 €	- €	6 912,00 €
Géotextile	m2	31	1,50 €	- €	46,50 €
Gravier 14/20	m3	2	60,00 €	- €	120,00 €
Garantie et entretien					
Garantie de reprise sur 1 ans pour les plantations	Ens	1	1 600,00 €	- €	1 600,00 €
Garantie de reprise sur 1 ans pour les arbres	Ens	1	1 500,00 €	1 500,00 €	- €
Entretien des arbres nouveaux	Ens	1	300,00 €	300,00 €	- €
Entretien des massifs	Ens	1	3 400,00 €	- €	3 400,00 €
Sous total				17 777,80 €	42 887,60 €
ARROSAGE					
Ouverture et remblaiement de tranchées	m2	270	30,00 €	- €	8 100,00 €
Canalisation PEHD Ø32 mm	u	270	15,00 €	- €	4 050,00 €
Matériels d'arrosage					
Clapets vannes	u	1	125,00 €	- €	125,00 €
Regard préfabriqués	u	1	225,00 €	- €	225,00 €
Vannes manuelles	m2	1	35,00 €	- €	35,00 €
Régulateurs de pression	m2	1	200,00 €	- €	200,00 €
Filtres	m2	1	50,00 €	- €	50,00 €
Electrovannes	m2	1	115,00 €	- €	115,00 €
Coffret pour programmeur	m2	1	185,00 €	- €	185,00 €
Programmeur à pile	m2	1	195,00 €	- €	195,00 €
Réseau goutte à goutte	m2	1 620	5,00 €	- €	8 100,00 €
Mise en service et réglages	Ens	1	300,00 €	- €	300,00 €
Sous total				- €	21 680,00 €
			Total H.T.	576 466,80 €	164 617,60 €
			TVA 19,6%	112 987,49 €	32 265,05 €
			MONTANT T.T.C.	689 454,29 €	196 882,65 €
			MONTANT TOTAL T.T.C.	886 336,94 €	